

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **94 (1943)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tandis que chez l'autre les feuilles sont grossièrement divisées et les fruits de forme ronde, de teinte écarlate et vénéneux. L'une et l'autre espèces habitent la forêt, mais surtout les lisières où, en des endroits bien exposés, elles atteignent 2—3 m. de hauteur. Dans ces stations, on voit leur feuillage se mélanger harmonieusement avec celui du hêtre, du noisetier, du chêne, etc., espèces qui toutes ensemble, constituent ces rideaux touffus, parfois impénétrables, qui séparent la forêt de la prairie.

Les sureaux ! Voilà des arbrisseaux qui ont tôt fait d'occuper une localité déshabillée de ses arbres. Quelle puissance de végétation n'y a-t-il pas chez ces végétaux qui dressent hardiment vers le ciel leurs rameaux remplis de moelle spongieuse. L'espèce dite sureau hièble (*Sambucus Ebulus*) est herbacée et répand une odeur très désagréable. Des deux autres espèces, l'une donne des baies rouges, l'autre des baies noires dont on fait de savoureuses confitures. Par contre, les fruits du sureau rouge sont d'une acidité féroce et une personne que j'ai connue, qui avait tenté d'en faire du vin, ne renouvela pas son essai. Dans le Jura, le sureau noir ne dépasse guère l'altitude de 1000—1100 m.; la Vallée de Joux ne le compte pas au nombre de ses espèces indigènes.

L'automne est pour nos trois groupes de végétaux une époque glorieuse, car c'est l'heure à laquelle ils se drapent dans l'éclatante parure de leurs fruits mûrs, où le rouge domine. C'est alors qu'au sein de la sylve dépouillée de ses feuillages se profile, dans une splendeur rutilante, le tableau des sureaux rouges, des viornes obier, des chèvre-feuilles rouges et des Alpes, chargés de leurs fruits, tableau complété par celui des sorbiers et autres végétaux parés d'écarlate. Ah ! qu'en ce moment, la forêt est belle et chère à ceux qui la parcourent pour leur devoir ou leur plaisir. La forêt, si elle est utile à l'homme par ce qu'elle produit, elle l'est davantage encore par les pensées, les sentiments nobles et idéals qu'elle lui inspire, du moins à ceux qui sont sensibles à la beauté, au charme de ses divers aspects. *Sam. Aubert.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Extrait du procès-verbal des délibérations du comité permanent

Séances des 9 avril et 1^{er} mai 1943, à Zurich

1^o *Mutations*. Ont été admis comme *nouveaux sociétaires* :

MM. *Blumer Ernest*, ingénieur forestier, à Glaris ;
Hablützel Jean, ingénieur forestier, à Vilchingen ;
Hunzinger W., D^r rer. pol., à Bâle ;
de Morsier Alex., D^r en chimie, à Bâle ;
Weymuth H. D^r, greffier du tribunal, à Regensberg.

2^o On établit l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 10 avril de notre Société, en présence du comité d'initiative formé ad hoc.

3° Monsieur le professeur *W. Schädelin* s'est fort aimablement déclaré prêt à assumer la rédaction de la brochure destinée à orienter le public sur l'importance de la forêt. Pour lui permettre la mise sur pied d'un ouvrage bien coordonné, l'aide de collaborateurs éventuels est abandonnée complètement à son choix.

4° Les allocutions et conférences qui auront lieu, lors de la journée commémorative en l'honneur du professeur *A. Engler* et du cycle de conférences forestières, seront publiées dans un « supplément » de nos périodiques.

5° Dans le cahier d'avril du périodique « *Schweizerische Landwirtschaftliche Monatshefte* », il a été publié un article intitulé : « Baisse du rendement de l'économie forestière suisse », dû à la plume d'un inspecteur forestier communal, et auquel on ne saurait s'abstenir de répondre. Incontestablement, beaucoup des reproches et idées qui y sont développés ne sauraient être appliqués à l'ensemble du personnel forestier suisse.

6° La discussion porta encore sur différentes questions relatives à la journée commémorative en l'honneur du prof. *A. Engler* et de la future fête du centenaire.

Sarnen, le 3 juin 1943.

Le secrétaire : *W. Omlin*.

COMMUNICATIONS

Contre la frayure du chevreuil

Chasseurs ou protecteurs de la nature, les forestiers cherchent depuis longtemps un moyen sûr de rendre le chevreuil inoffensif en forêt. Ce but sera difficilement atteint, car tant que nous aurons des chevreuils, nous aurons la *frayure*. Ainsi le veut la nature.

Dès l'âge de deux ans, le chevreuil mâle porte deux petites dagues, il devient broquart et ensuite, chaque année en décembre, ses bois tombent. Le « refait » reste en velours jusqu'en mars. C'est alors que le chevreuil, pour se dépouiller, frotte ses cornes aux jeunes arbres. Le bois étant en sève, les dommages sont parfois considérables.

Ce qui nous cause le plus de déception, ce n'est pas de voir de jeunes arbres abîmés, c'est de constater que ce sont généralement ceux plantés avec grand soin, et auxquels nous donnons une valeur particulière, qui sont atteints.

Cette première constatation doit nous conduire à la conclusion pratique que nous ne devons et nous ne pouvons protéger qu'un nombre limité de sujets. Pour préciser, notons aussi que, vu sa taille, le chevreuil n'endommage la tige des arbres qu'entre 30 et 80 cm. au-dessus du sol. D'autre part, le diamètre maximum de l'arbre atteint doit être en relation avec l'écartement des cornes. Généralement, les tiges de plus de 10 cm. de diamètre ne sont plus lacérées. C'est surtout sur les jeunes plants que l'on constate les dommages.